



Ajournement et 2ème AG sans le point qui a fait ajourné

Par **Phil83600**, le **14/08/2015** à **09:11**

Bonjour,

Je suis depuis 4 mois heureux propriétaire d'un appartement dans une copropriété bizarre.

Nous avons eu une AG le 23 juillet 2015 le syndic dont le contrat se termine le 31 août 2015 a ajourné l'AG suite à la désapprobation des comptes, nous sommes passés de 70000 € à 100 000 € suite à 30 000 € de travaux dont il ne nous a pas donné les détails car nous l'avons demandé mais le délai était soit disant trop court (3 jours avant l'AG).

Suite à cela, entre copropriétaires, nous avons demandé un devis d'un autre syndic pour l'ajouter dans la 2ème AG.

Or le 7 août, je reçois une convocation à la 2ème AG pour le 21 août avant que je n'ai pu lui envoyer le nouveau devis pour le mettre à l'ordre du jour, je pense que maintenant cela est trop tard.

Est-il possible de le faire mettre lors de la réunion ou éventuellement me proposer en syndic bénévole provisoire pour refaire une AG pour élire un nouveau syndic?

Par contre le plus surprenant c'est que l'approbation des comptes (voté contre) n'est plus à l'ordre du jour

Pouvons-nous annuler cette AG ou est-ce normal?

Sinon pouvons-nous voter contre l'élection du syndic (encore lui) et dans la foulée me proposer en syndic bénévole provisoire pour refaire une AG.

Merci si vous pouvez m'aider?

Si vous connaissez quelques livres ou revues afin de connaître toutes les ficelles des copro ce serait sympa.